



Commune de Bercher

AVIS D'ENQUÊTE

Conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions du 4 décembre 1985, la Municipalité de Bercher soumet

du 29 octobre 2022 au 27 novembre 2022

à l'enquête publique complémentaire :

- **le plan d'affectation communal (PACom) et son règlement ;**
- **le plan fixant la limite des constructions ;**

Et met simultanément en consultation publique :

- **le rapport selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) complémentaire.**

Le dossier est déposé au greffe communal pour la durée de l'enquête publique, où il peut être consulté pendant les horaires d'ouverture des bureaux. Les dossiers seront également publiés sur le site internet de la Commune pendant la durée de l'enquête.

Les observations ou oppositions éventuelles peuvent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée, avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité

Bercher, le 28 octobre 2022